



Observation des réunions du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins ou du Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang : recommandations et attentes concernant l'autorisation d'observation par les stagiaires

L'observation de réunions rassemblant des spécialistes de la médecine transfusionnelle, la Société canadienne du sang et des représentants des ministères de la Santé des provinces et des territoires est un outil de formation important pour les stagiaires en médecine. **Les membres du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins (CCN) et du Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang (CNUGRS) invitent les stagiaires en médecine à présenter une demande d'autorisation pour l'observation de leurs activités lors d'une réunion prévue dans le but d'atteindre des objectifs ciblés de formation.**

Le [CCN](#) est un organe consultatif médical et technique interprovincial qui joue un rôle directeur pour soutenir, identifier, concevoir et déployer des initiatives sur la gestion rentable de l'utilisation du sang et des produits sanguins en vue d'optimiser la prise en charge des patients au Canada.

Le CNUGRS se réunit en cas de préoccupations concernant le caractère adéquat et sûr de l'approvisionnement en sang à l'échelle nationale. Il a pour mandat d'élaborer des recommandations et de conseiller les ministères de la Santé des provinces et des territoires, la Société canadienne du sang et les hôpitaux, en vue de garantir une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada. Des informations détaillées concernant la composition et le mandat du CNUGRS sont disponibles dans le [Plan national de gestion en cas de pénuries de composants sanguins labiles](#).

Stagiaires admissibles

- Associés cliniques en médecine transfusionnelle
- Résidents de programmes de résidence agréés par le Collège royal

Procédure d'autorisation

Les stagiaires doivent obtenir l'autorisation d'assister à une réunion du CCN ou du CNUGRS. Pour ce faire, ils sont priés de remplir le *formulaire de demande de participation à une réunion du CCN/CNUGRS en tant que stagiaire observateur* ci-joint. Pour que les stagiaires soient autorisés à participer, les personnes suivantes doivent confirmer qu'elles y sont favorables :

- Superviseur du programme de formation (faculté affiliée à l'université)
- Représentant provincial du CCN
 - Une liste complète des membres du CCN figure sur le site Web du CCN à cette [page](#).
- Président/vice-président du CCN
 - Le président du CCN informera la province ou le territoire responsable et les membres du CCN ou du CNUGRS de la participation du stagiaire au début de la réunion.

Les stagiaires doivent obtenir une autorisation de leur superviseur du programme de formation et soumettre le formulaire de demande d'autorisation à leur représentant provincial au sein du



CCN (avec le coordinateur ou la coordinatrice du CCN en copie) afin de confirmer également leur accord.

En cas de difficultés à joindre le représentant provincial du CCN, les stagiaires sont priés de demander de l'aide au coordinateur ou à la coordinatrice du CCN par courriel à l'adresse info@nac.blood.ca.

Une fois la signature du représentant provincial du CCN obtenu, le coordinateur ou la coordinatrice du CCN examinera la demande avec le président du CCN afin de confirmer l'autorisation du stagiaire à assister à une réunion du CCN ou du CNUGRS. Les stagiaires reçoivent la décision finale dans les 10 jours ouvrables suivant la soumission du formulaire au représentant provincial du CCN. (Ce délai peut être accéléré en cas de réunion du CNUGRS.)

Les stagiaires doivent également accompagner leur demande du *formulaire de confidentialité du CCN*.

Aspects logistiques

Il n'y a pas de nombre maximum de stagiaires pouvant être autorisés à assister à une réunion programmée du CCN ou du CNUGRS. Il est recommandé aux stagiaires d'assister à une réunion du CCN et à une réunion du CNUGRS pendant leur formation.

Le coordinateur ou la coordinatrice du CCN ou le secrétariat du CNUGRS feront parvenir aux stagiaires autorisés un lien vers une plateforme virtuelle et un programme de la réunion. Avant la réunion, en dehors du programme, les stagiaires n'auront pas accès à l'application SharePoint et aux documents réservés aux membres du CCN.

L'autorisation d'observer une réunion du CCN ou du CNUGRS n'est liée en aucune façon au financement de la participation. Les réunions se tiennent principalement sur une plateforme virtuelle. Néanmoins, le CCN organise des réunions en personne une à deux fois par an. Dans ce cas, les stagiaires intéressés et autorisés à assister à une réunion en personne doivent assumer les frais de déplacement ou d'hébergement associés à la participation.

Attentes à l'égard des stagiaires

Assister à une réunion du CCN ou du CNUGRS en tant qu'observateur est un privilège et les stagiaires sont tenus d'écouter attentivement durant la réunion. Les stagiaires sont priés de ne pas participer activement aux discussions du CCN et du CNUGRS à moins que leur avis ne soit directement sollicité. S'ils ont des questions concernant des sujets abordés lors d'une réunion, les stagiaires sont encouragés à en prendre note et à en discuter avec leur représentant provincial du CCN après la réunion.

Il est possible que le président du CCN ou d'un sous-comité propose aux stagiaires de contribuer aux discussions ou de participer à des activités de sous-comités.

Les stagiaires peuvent prendre des notes détaillées pour leur propre objectif de formation. Les résumés issus de l'observation des réunions peuvent être inclus dans du matériel de formation pour soutenir l'apprentissage des stagiaires, mais ne doivent pas être transmis à des tiers en dehors du comité de compétences des stagiaires.



Personnes à contacter

Les stagiaires sont invités à prendre contact avec leur représentant provincial du CCN préalablement à la réunion afin de passer en revue toute question relative au format ou à la réunion. Ils peuvent aussi adresser leurs questions concernant les réunions à venir au coordinateur ou à la coordinatrice du CCN à l'adresse info@nac.blood.ca.



**Formulaire de demande de participation à une réunion du CCN/CNUGRS en tant
que stagiaire observateur**

Demande d'observation de réunion (cocher une réponse)	☐ Réunion du CCN	☐ Réunion du CNUGRS
Date de la réunion :	Format de la réunion : ☐ Virtuel ☐ En personne	
Nom du/de la stagiaire (nom, prénom) :		
Adresse électronique du/de la stagiaire :		
Programme de formation et établissement universitaire d'affiliation :		
Veuillez justifier brièvement votre demande d'observation d'une réunion du CCN ou du CNUGRS :		

Autorisation d'observation

Superviseur du programme de formation (nom en caractères d'imprimerie)	☐ Approuvée ☐ Refusée
Superviseur du programme de formation (signature)	Date :

Le stagiaire doit soumettre la demande par courriel à son représentant provincial du CCN et mettre le coordinateur ou la coordonnatrice du CCN en copie ou lui adresser directement la demande afin d'obtenir les autorisations restantes.

Membre provincial du CCN (nom en caractères d'imprimerie)	☐ Approuvée ☐ Refusée
Membre provincial du CCN (signature)	Date :

Président/vice-président du CCN (nom en caractères d'imprimerie)	☐ Approuvée ☐ Refusée
Président/vice-président du CCN (signature)	Date :

Aux fins d'utilisation administrative du coordinateur ou de la coordonnatrice du CCN :

Date de signature et de réception de l'accord de confidentialité :

Date de la décision finale communiquée au stagiaire :

Nom du stagiaire inclus dans le programme de la réunion : ☐

Notes :